

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04392 Numéro SIREN : 830 529 533 Nom ou dénomination : 2SCP
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/048080

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/048080**
n°de gestion : **2017B04392**
n°SIREN : **830 529 533 RCS Lyon**

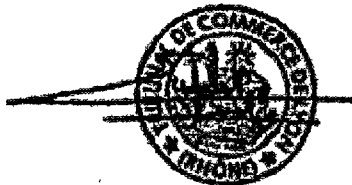
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2SCP - Société par actions simplifiée
62 chemin de la Mouche 69230 Saint-genis-laval -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5169073

67080

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 13

Formulaire obligatoire (art. 302 Septu-A
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 2SCP Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 62 CHEMIN DE LA MOUCHE 69230 ST GENIS LAVAL

Numéro SIRET * 8 3 0 5 2 9 5 3 3 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 0 Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 0 3 2 0 1 8		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	11 355	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	500	
	Total I (5)	044	048	11 855	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	1 800	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	18 505	
	Autres * (3)	072	074	3 562	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	56 525	
	Charges constatées d'avance *	092	094	567	
	Total II	096	098	80 959	
	Total général (I+II)	110	112	92 814	

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	35 104		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	45 104		
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	17 017		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 600		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	107		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	47 710		
	Total général (I + II + III)	180	92 814		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 122		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 319		
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

SAS FIREX LYON

copie conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 333-3 du Code de Commerce)
A la fin du Code (révisé des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCP

Page 14

A - RÉSULTAT COMPTABLE

										3	1	0	3	2	0	1	8	1	0	0	0	0	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209					210														
	Production vendue	biens			215					214														
		services *				217					218		167	780										
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222														
	Production immobilisée *									224														
Subventions d'exploitation reçues									226															
Autres produits									230			1												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)									232			167	781											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234														
	Variation de stock (marchandises) *									236														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238		26	488											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240		(1	800)											
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		64	065											
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244		861												
	Rémunérations du personnel *									250		19	934											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252		13	746											
	Dotations aux amortissements *									254		1	464											
	Dotations aux provisions									256														
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259					262		3											
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																		
Total des charges d'exploitation (II)									264		124	761												

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

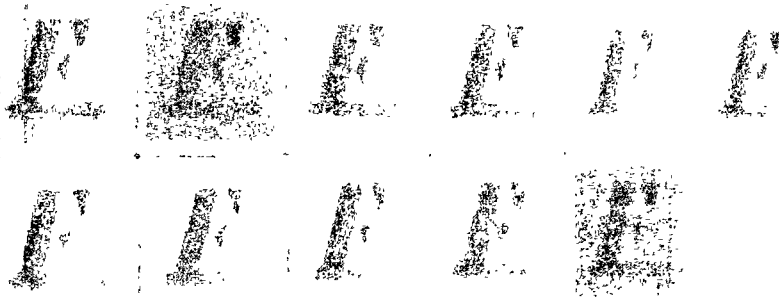
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280											270		43	020		
	Produits exceptionnels	(IV)	290																
	Charges financières	(V)	294																
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347											300					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306													7	916		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)													310		35	104		
	B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		35	104	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318																

RÉINTÉGRATIONS	Provisions non déductibles *		322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324													7	916		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247												330					
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option													251					
		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997																
	Entreprise nouvelles (44 autres)	986																	

DÉDUCTION	Reprise d'entreprises en difficulté (44 autres)	981																	
	Jeune entreprise innovante (44 autres A)	989																	
	Investissements outre-mer	344																	
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655																	
	Zone franche urbaine (44 autres et octies A)	987																	
	Zone de restructuration de la déficence (44 autres)	127																	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 43 quinquies)	991																	
	Créance due au report en arrière du déficit	346																	
	Zones de revitalisation rurales (44 autres)	138																	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 autres)	990																	

DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352													43	020	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)		356																
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :																360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370										43	020	372	

ANNEXE



ANNEXE

Exercice du 23/06/2017 au 31/03/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 23/06/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			12 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			819
TOTAL			12 819
Prêts, autres immobilisations financières			500
TOTAL			500
TOTAL GENERAL			13 319

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			12 000	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			819	
TOTAL			12 819	
Prêts, autres immobilisations financières			500	
TOTAL			500	
TOTAL GENERAL			13 319	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 373		1 373
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		91		91
TOTAL		1 464		1 464
TOTAL GENERAL		1 464		1 464

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 373				
Matériel de bureau informatique mobilier	91				
TOTAL	1 464				
TOTAL GENERAL	1 464				

ANNEXE

Exercice du 23/06/2017 au 31/03/2018

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	18 505	18 505	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 562	3 562	
Charges constatées d'avance	567	567	
TOTAL	23 134	23 134	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 600	5 523	11 077	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 475	4 475		
Impôts sur les bénéfices	7 916	7 916		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 266	1 266		
Autres impôts taxes et assimilés	329	329		
Groupe et associés	107	107		
TOTAL	30 693	19 616	11 077	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	107			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	981
Dettes fiscales et sociales	329
Total	1 310

2SCP

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 62 chemin de la Mouche
69230 ST GENIS LAVAL

830 529 533 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 35 104 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - A la réserve légale afin de la doter à plein | 1 000 euros |
| - A titre de dividendes aux associés
Soit 20 euros par actions | 20 000 euros |
| - Le solde
En totalité au compte " <i>autres réserves</i> " qui devient créateur du même montant. | 14 104 euros |

Le paiement des dividendes sera effectué le 2 octobre 2018.

Les associés déclarent être informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement de 12,8% les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Sous réserve de l'option précitée, il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élèverait à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

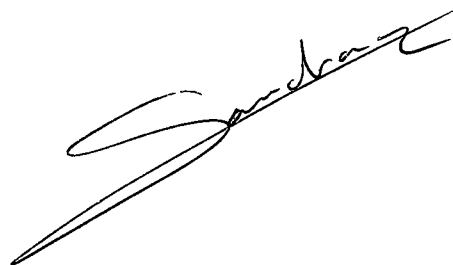
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Certifié conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Gaudreau', written over a horizontal line.